



**PUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE**

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Réf : AC/CN/2025/076

L'an deux mille Vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation

31/03/2025

Date d'affichage

31/03/2025

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,

Madame Corry NEAU, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Jean-Marc VINCENTI avec pouvoir à Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET,

Madame Valérie THIMONNIER avec pouvoir à Madame Elodie ANGELES-COUSIN,

Monsieur Patrick BARRETT avec pouvoir à Monsieur Loïc BIZEAU,

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER,

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 est approuvé.

Monsieur Jean-Marc VINCENTI a donné pouvoir à madame Sylvie DUFOSSÉ,

Madame Valérie THIMONNIER a donné pouvoir à Madame Elodie ANGELES

Monsieur Patrick BARRETT a donné pouvoir à Monsieur Loïc BIZEAU,

Madame Sophie SIEG a donné pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAUTHIER,



ORDRE DU JOUR

- 1- Budget eau et assainissement :
 - a. Compte de gestion Eau et Assainissement 2024,
 - b. Compte Administratif exercice 2024
- 2- Budget Commune :
 - a. compte de gestion Commune 2024
 - b. Compte Administratif exercice 2024
 - c. transfert de l'excédent du budget eau & assainissement vers le budget de la commune, suite au transfert de la compétence eau & assainissement à la CCAC, pour affectation de résultat en 2025,
- 3- Taux d'imposition 2025,
- 4- Budget Primitif-Commune 2025,
- 5- Subventions aux Associations pour l'année 2025,
- 6- Subvention exceptionnelle au Foyer des Tout Petits,
- 7- Subvention exceptionnelle aux cadets de la gendarmerie,
- 8- Participation au voyage scolaire des élèves de l'école maternelle,
- 9- Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
- 10- Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement,
- 11- Questions diverses.



1-BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Neau afin qu'elle présente les éléments budgétaires Eau et Assainissement.

Madame Neau précise que cette présentation ainsi que les votes qui y sont associés seront les derniers, la compétence Eau et Assainissement ayant été transférée à la CCAC et au SICTEUB à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les directives de l'Etat.

1A- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26502 - SERVICE EAUX ASSAINT VINEUIL

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE EAUX ASSAINT VINEUIL					
Investissement	138 807,04		43 726,67		182 533,71
Fonctionnement	68 322,02		-46 099,47		22 222,55
Sous-Total	207 129,06		-2 372,80		204 756,26
TOTAL III	207 129,06		-2 372,80		204 756,26
TOTAL I + II + III	207 129,06		-2 372,80		204 756,26

Ces résultats sont établis par le receveur :

- en investissement : excédent de 182 533.71 € - en fonctionnement : excédent de 22 222.55 €, le total s'élevant donc à 204 756.26 €.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le Compte de Gestion du Budget Eau et Assainissement 2024 du receveur.

1B- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Corry NEAU est élue présidente par l'assemblée délibérante et présente le compte administratif 2024 du budget eau et assainissement.

Elle explique, en section de fonctionnement, que les opérations présentées dans le tableau ci-dessous, consistent à reverser des montants pour les amortissements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à l'inverse de verser de la section d'investissement les subventions des travaux à la section de fonctionnement, à payer les emprunts, capital et intérêts, et à enregistrer les recettes des surtaxes en section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	CA 2024
DEPENSES	
011 Charges à caractère général	0.00 €
042D Opérations d'ordre entre section	55 943.00 €
66 Charges financières	1 032.88 €
TOTAL charges fonctionnement	56 975.88 €
67 Charges exceptionnelles	30 000.00 €
022 Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	
023 virement section INVT	
TOTAL charges de fonctionnement	86 975.88 €
RECETTES	CA 2024
002 Excédent Antérieur de Fonctionnement	
042R Opérations d'ordre entre section	1 228.00 €
74 Dotations et participations	0.00 €
75 Autres produits de gestion courante	39 648.41 €
77 Produits exceptionnels	
TOTAL produits fonctionnement	40 876.41 €

Résultat de fonctionnement cumulé de l'année précédente	68 322.02 €
Résultat de fonctionnement de l'année	-46 099.47 €

Compte tenu des résultats antérieurs, la section de fonctionnement affiche un excédent **de 22 222.55 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	CA 2024
001 Déficit antérieur	
040 Opérations d'ordre entre section	1 228.00 €
041 Opérations patrimoniales	0.00 €
16 Remboursements d'emprunts	10 988.33 €
20 Immobilisations incorporelles	0.00 €
21 Immobilisations Corporelles	0.00 €
23 Immobilisations en cours	0.00 €
TOTAL Charges invest	12 216.33 €
RECETTES	CA 2024
001 Excédent antérieur	0.00 €
021 virement section fonct	0.00 €
040 Amortissement	55 943.00 €
041 Opérations Patrimoniales	0.00 €
1068 Excédents de fonctionnement	0.00 €
10222 FCTVA	0.00 €
13 Subventions d'investissement	0.00 €
TOTAL produits invest	55 943.00 €

Résultat d'investissement cumulé de l'année précédente	138 807.04 €
Résultat d'investissement de l'année	43 726.67 €

Compte tenu des résultats antérieurs, la section d'investissement affiche un excédent de **182 533.71 €**

LE RÉSULTAT FINAL SE DÉCOMPOSE DE LA MANIÈRE SUIVANTE

**22 222.55 € d'excédent de fonctionnement
et 182 533.71 € d'excédent d'investissement
SOIT 204 756.26 €.**

Vu la délibération n°1a du 10 avril 2025, approuvant le Compte de gestion du budget Eau et Assainissement de l'exercice 2024,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Maire ayant quitté la salle, madame la présidente propose au Conseil Municipal, d'APPROUVER le Compte administratif du Budget Eau et Assainissement 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à L'UNANIMITÉ, le compte administratif du budget Eau et Assainissement 2024.

2- TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT VERS LE BUDGET DE LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT À LA CCAC ET AU SICTEUB

Suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et au SICTEUB le 1^{er} janvier 2025.

Le budget Eau et Assainissement est donc dissout.

A ce titre, l'excédent de ce budget, part exploitation et part investissement, doit être transféré sur le budget de la commune de la manière suivante :

Balance de sortie				Résultats cumulés		
Budget source (eau & assainissement)		Budget cible (commune)		A reprendre, par délibération, au Budget cible N		
Résultats de clôture N		Résultats de clôture N-1				
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget N
Section investissement (SI)	182 533.71	SI	89 211.73 €	SI	271 745.44 €	ligne 001
Section fonctionnement (SF)	22 222.55	SF	403 710.37 €	SF	425 932.92 €	ligne 002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3-BUDGET DE LA COMMUNE

3A- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26500 - VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	201 028,13		-111 816,40		89 211,73
Fonctionnement	242 228,63	93 408,00	254 889,74		403 710,37
TOTAL I	443 256,76	93 408,00	143 073,34		492 922,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
26502-SERVICE EAUX ASSAINT VINEUIL					
Investissement	138 807,04		43 726,67		182 533,71
Fonctionnement	68 322,02		-46 099,47		22 222,55
Sous-Total	207 129,06		-2 372,80		204 756,26
TOTAL III	207 129,06		-2 372,80		204 756,26
TOTAL I + II + III	650 385,82	93 408,00	140 700,54		697 678,36

Vu les éléments du compte de gestion, présentant les résultats établis par le receveur pour le budget principal :

- en investissement un excédent de 89 211.73 €
- en fonctionnement un excédent de 403 710.37 €

SOIT un TOTAL de 492 922.10 €

Le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITÉ** le Compte de Gestion du Budget Communal 2024.

LES EXCÉDENTS du budget Eau et Assainissement suite au transfert de compétence vont être affectés et ajoutés dans le budget de la commune 2025.

- le report en 2025 sera donc en investissement de 89 211.73 € + 182 533.71 € = **271 745.44 €**
- et en fonctionnement de 403 710.37 € + 22 222.55 € = **425 932.92 €**

SOIT un TOTAL GENERAL de 697 678.36 €

3B-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	CA 2024
DEPENSES	
011 Charges à caractère général	443 814.15 €
012 Charges de personnel	509 073.38 €
014 Atténuation de produits	213 325.00 €
042D Opérations d'ordre entre section	43 920.80 €
65 Autres charges gestion courante	121 281.14 €
66 Charges financières	13 375.21 €
TOTAL charges fonctionnement	1 344 789.68 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	0.00 €
virement section INVT	0.00 €
TOTAL charges de fonctionnement	1 344 789.68 €

RECETTES	CA 2024
002 Excédent Antérieur de Fonctionnement	
013 Atténuation de charges	7 699.12 €
042R Opérations d'ordre entre section	0.00 €
70 Produits des services	5 039.82 €
73 Impôts et taxes	74 266.49 €
731 Fiscalité locale	1 251 355.00 €
74 Dotations et participations	132 823.01 €
75 Autres produits de gestion courante	128 495.98 €
76 Produits Financiers	0.00 €
77 Produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL produits fonctionnement	1 599 679.42 €

Quelques explications des variations de dépense par rapport à 2023 :

Charges caractère général + 14 259€	Variation
énergie (gaz-électricité)	24 600 €
Entretien réparations voirie	10 000 €
Maintenance	9 500 €
Assurance	3 000 €
locations	6 200 €
Entretien bâtiments publics	-25 000 €
Achats prestation services	-6 200 €
Etudes et recherches	-3 000 €
frais postaux et télécommunications	-1 800 €

Tableau d'évolution des dépenses d'électricité et de gaz entre 2021 et 2024 :

Electricité et Gaz				
Montant dans le CA	2021	2022	2023	2024
ELEC	51 676.93 €	35 133.43 €	50 744.67 €	71 883.87 €
GAZ	19 616.82 €	26 675.67 €	70 686.20 €	74 223.97 €
Total général	71 293.75 €	61 809.10 €	121 430.87 €	146 107.84 €

Détail recettes perçues en 2024 par rapport à 2023

013-Atténuation de charges = remboursement des arrêts maladies des agents	7699.12 € contre 13 492.36 € en 2023
70-Produits de service = études surveillées et redevances d'occupation du DP	5 039.82 € contre 5 147.97 € en 2023
73 et 731-Impôts, taxes et fiscalité locale	1 252 355 € soit 158 000 € de + qu'en 2023
74 - dotations participations	132 823.01 € soit 7 426 € de moins par rapport à 2023
75 - Autres produits financiers=loyers + charges, transport piscine pris en charge par la CCAC, dons, reversement excédent budget eau, avoir de la Ligue, remboursements de sinistres par les assurances	128 495.98 € soit 90 300 € de plus qu'en 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 : 1 344 789.68 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 599 679.42 €

EXCÉDENT année 2024 = 254 889.74 €

Auxquels on ajoute l'excédent 2023 de 148 820.63 €

SOIT

EXCÉDENT GLOBAL de la section de FONCTIONNEMENT : 403 710.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	CA 2024
Déficit antérieur	
13 Remboursement trop perçu subventions	0.00 €
16 Remboursements d'emprunts	84 360.06 €
20 Immobilisations incorporelles	2 574.00 €
204 Subventions d'équipement versées	0.00 €
21 Immobilisations Corporelles	371 471.90 €
23 Immobilisations en cours	42 800.46 €
27 Autres immos financières	0.00 €
Opérations d'ordre	
041 Opérations Patrimoniales	3 210.00 €
TOTAL Charges invest	504 416.42 €

LISTE DES TRAVAUX REALISES EN 2024	
TRAVAUX	MONTANT TTC
REAMENAGEMENT DE LA RUE DES SOEURS	201 003.60 €
FENETRES ET PORTES ECOLE MATERNELLE	57 020.40 €
REFECTION DE DEUX COURTS DE TENNIS	34 947.36 €
REPLACEMENT DE POTEAUX INCENDIE X4	14 936.98 €
RIDEAUX CLASSE PRIMAIRE	4 030.92 €
DALLES PODOTACTILES CCL	3 240.00 €
CASES DE COLUMBARIUM	3 210.00 €
ARMOIRES ECOLE MATERNELLE	2 491.80 €
PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MARQUAGES DIVERSES RUES	2 431.00 €
ECOLE PRIMAIRE + CCL	1 398.36 €
RAYONNAGE SALLE ARCHIVE MAIRIE	1 464.00 €
VIDEOPROJECTEURS ECOLE PRIMAIRE	1 055.81 €
TOTAL	327 230.23 €

RECETTES	CA 2024
excédent antérieur	0.00 €
040 Amortissement	43 920.80 €
041 Opérations Patrimoniales	3 210.00 €
1068 Excédents de fonctionnement	93 408.00 €
10222 FCTVA	34 364.38 €
10226 Taxe d'aménagement	18 489.17 €
13 Subventions d'investissement	199 207.67 €
16 Emprunt	0.00 €
virement section fonct	0.00 €
TOTAL produits invest	392 600.02 €

Détail des principales recettes

Subventions pour 199 207.67 €

Taxe aménagement pour 18 489.17 €

Fond de compensation de la TVA pour 34 364.38 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 504 416.42 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 392 600.02 €

Déficit année 2024 = 111 816.40 €

Auquel on ajoute l'excédent 2023 de 201 028.13 €

SOIT

EXCÉDENT GLOBAL de la section d'INVESTISSEMENT : 89 211.73 €

LE RÉSULTAT GLOBAL de l'année 2024 pour le budget communal se compose des excédents de fonctionnement (403 710.37 €) et d'investissement (89 211.73 €) soit 492 922.10 €

Aucune question n'étant posée et Monsieur le Maire ayant quitté la salle, madame NEAU propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **À L'UNANIMITÉ**, le compte administratif du budget communal 2024 du receveur.

3C-AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET COMMUNAL EN 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		148 820.63 €		201 028.13 €	- €	349 848.76 €
Opérations de l'exercice	1 344 789.68 €	1 599 679.42 €	504 416.42 €	392 600.02 €	1 849 206.10 €	1 992 279.44 €
Totaux	1 344 789.68 €	1 748 500.05 €	504 416.42 €	593 628.15 €	1 849 206.10 €	2 342 128.20 €
Résultat de clôture	- €	403 710.37 €	- €	89 211.73 €		492 922.10 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2017 moins 1068/2018

Besoin de financement - € au compte 001 investissement dépenses BP 2025
 Excédent de financement 89 211.73 € au compte 001 investissement recettes BP 2025

Restes à réaliser

--	--

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS

Besoin de financement des restes à
 Excédent de financement des restes à réaliser

	- €

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

	- €
	89 211.73 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- € au compte 1068 Investissement BP 2023, avec émission titre de recette.

403 710.37 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2025

L'AFFECTATION DES RÉSULTATS du Budget communal est votée à L'UNANIMITÉ.

4-TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2025

Madame NEAU rappelle les taux d'impositions communaux 2024 :

	TFB	TFNB	CFE	THS (applicable uniquement sur les résidences secondaires)
Taux 2024	35,10 %	30,94 %	18,53 %	16,82 %

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les taux en vigueur.

	TFB	TFNB	CFE	THS (applicable uniquement sur les résidences secondaires)
Taux 2025	35,10 %	30,94 %	18,53 %	16,82 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5-BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

Madame Neau présente le budget primitif de la commune compte par compte.

La répartition des dépenses et des recettes se fait de la manière suivante :

En section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2025
011 Charges à caractère général	1 008 421.00
012 Charges de personnel	539 000.00
014 Atténuation de produits	213 361.00
042D Opérations d'ordre entre section	43 920.00
65 Autres charges gestion courante	129 868.00
66 Charges financières	12 500.00
TOTAL charges fonctionnement	1 947 070.00
67 Charges exceptionnelles	0.00
Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	0.00
virement section INVT	
TOTAL charges de fonctionnement	1 947 070.00 €
RECETTES	BP 2025
002 Excédent Antérieur de Fonctionnement	425 932.92
013 Atténuation de charges	3 000.00
042R Opérations d'ordre entre section	0.00
70 Produits des services	8 000.00
73 Impôts et taxes	69 578.08
731 Fiscalité locale	1 234 801.00
74 Dotations et participations	128 365.00
75 Autres produits de gestion courante	77 393.00
76 Produits Financiers	0.00
77 Produits exceptionnels	0.00
TOTAL produits fonctionnement	1 947 070.00 €

Commentaires sur les dépenses :

- 012 Charges de personnel : anticipation sur deux hausses annoncées concernant les charges sociales en cours d'année 2025 + 30 000 €,
- 014 Atténuation de produits : il s'agit du FNGIR le montant reste stable par rapport à 2024,
- 042 : il s'agit de l'amortissement des travaux réalisés. Le montant reste identique par rapport à 2024 et cette dépense est basculée en recettes d'investissement au chapitre 040. Il s'agit d'une opération d'ordre entre sections,
- 65 Autres charges de gestion courante : il s'agit des indemnités des élus (légère augmentation par rapport à 2024 afin d'anticiper les hausses de charges sociales) et des subventions aux associations (légère augmentation par rapport à 2024 : 1 200 € pour aide exceptionnelle à la sortie scolaire des élèves de maternelle notamment) d'un montant de 50 500€,
- 66 Charges financières il s'agit des intérêts des emprunts communaux-stables par rapport à 2024.

FOCUS sur les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les charges de gestion courante inscrites au chapitre 011 s'élèvent à 1 008 421.00 €.

De ce montant il faut retirer 482 871.00 € qui correspondent à une réserve émanant de l'excédent dégagé à fin 2024 + report de l'excédent du budget eau & assainissement suite à sa dissolution.

Pour des raisons purement comptables, cette réserve doit être inscrite au chapitre 011 où elle doit rester une réserve.

Détail des travaux à réaliser au chapitre 011 :

<u>Travaux éligibles à la TVA</u>		<u>article</u> <u>615221</u>	<u>Centre communal</u>
<u>Ecoles- Maternelle et périscolaire</u>			9 000.00 €
Peinture 2 entrées maternelle	8 448.00 €		Entrée peinture
Peinture classe Mme PACCAUD	9 000.00 € *		4 000.00 € Travaux remise en état grande salle
peinture salle Catherine et dortoir	18 000.00 € *		
peinture entrée accueil périscolaire	4 284.00 €		676.00 € <u>Monument aux morts plaque</u>
	39 732.00 €		13 676.00 €
		53 408.00 €	
		55 000.00 €	

Détails des augmentations de dépenses au chapitre 011 par rapport à 2024 :

		AUGMENTATIONS
615221	bâtiments publics	41 500.00 €
60612	électricité	14 000.00 €
615231	entretien autres bâtiments	7 000.00 €
6156	maintenance	2 000.00 €
6161	assurances	2 000.00 €
		66 500.00 €

Les autres dépenses inscrites au chapitre 011 restent stables par rapport à 2024 il s'agit notamment des achats de fournitures pour les écoles, la bibliothèque, la mairie ou encore les contrats de locations, les frais postaux, les télécommunications, les produits d'entretien

En section d'investissement

DEPENSES	BP 2025
Déficit antérieur	- €
16 Remboursements d'emprunts	87 000.98 €
20 Immobilisations incorporelles	3 000.00 €
204 Subventions d'équipement versées	174 500.00 €
21 Immobilisations Corporelles	330 549.00 €
23 Immobilisations en cours	35 000.00 €
27 Autres immos financières	- €
Opérations d'ordre	- €
041 Opérations Patrimoniales	113 715.02 €
TOTAL Charges invest	743 765.00 €

Détail des dépenses d'investissement

LISTE TRAVAUX 2025

Articles	Travaux	Investissement TTC
202	Modification simplifiée du PLU	3 000.00 €
204182	Enfouissement des réseaux quartier Bois Coupé	174 500.00 €
212	ARBRES GSB	1 200.00 €
2131	Porte entrée mairie	13 000.00 €
	Réparation mairie Chauffage	3 500.00 €
	Réparation toilettes élémentaire	3 100.00 €
		19 600.00 €
2135	Fenêtres école élémentaire 1 classe + porte d'entrée	41 180.00 €
	Alarme service technique	1 200.00 €
	Rambarde du CCL	1 800.00 €
	Prise école maternelle	1 400.00 €
	église serrure	2 150.00 €
	Divers	7 270.00 €
		55 000.00 €
2151	Rue Théâtre voirie	3 495.00 €
	Divers	4 505.00 €
		8 000.00 €

2152	Feux récompense	24 000.00 €
	Voirie signal "30"	3 650.00 €
	Tranchée feux récompense	1 500.00 €
	Divers	4 850.00 €
		34 000.00 €
21538	Réverbère rue Jeanne d'Arc	2 000.00 €
	Raccordement feux récompense	5 050.00 €
		7 050.00 €
2156	Borne incendie	8 000.00 €
2157	Matériel outillage technique	700.00 €
2158	5 caméras village	32 000.00 €
2182	Camion benne	54 000.00 €
2183	Rétroprojection élémentaire- 2 pc bibliothèque	5 000.00 €
2184	Matériel mobilier	5 000.00 €
2188	1 sono et ses micros	1 000.00 €
	Table ping pong rideaux CCL	11 000.00 €
	Passage en LED rue Poissonnière	3 100.00 €
		15 100.00 €
231	Toiture du presbytère	26 000.00 €
	Travaux complémentaires réfection toiture CCL	1 000.00 €
	Travaux réfection CCL facture solde	3 150.00 €
	Travaux réfection centre communal fuite	2 100.00 €
	Divers	2 750.00 €
		35 000.00 €
TOTAL		457 150.00 €

RECETTES	BP 2025
excédent antérieur	271 745.44 €
024 Produits de cession immobilières	175 000.00 €
040 Amortissement	43 920.00 €
041 Opérations Patrimoniales	113 715.02 €
1068 Excédents de fonctionnement	- €
10222 FCTVA	68 000.00 €
10226 Taxe d'aménagement	3 475.54 €
13 Subventions d'investissement	67 909.00 €
16 Emprunt	- €
virement section fonct	- €
TOTAL produits invest	743 765.00 €

Monsieur le Maire remercie Madame Neau pour cette présentation et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget primitif 2025 de la COMMUNE qui peut se résumer ainsi :

- *Dépenses et Recettes de fonctionnement* : 1 947 070.00 €
- *Dépenses et Recettes d'investissement* : 743 765.00 €

Soit un budget global de 2 690 835,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2023	2024	2025
A.S.E.C	150 €	150 €	150 €
AMIS REUNIS	400 €	400 €	400 €
ANCIENS COMBATTANTS	600 €	300 €	600 €
ARDENTE	2 500 €	2 500 €	2 500 €

COOPERATIVE SCOLAIRE	1 130 €	800 €	800 €
FOYER DES TOUT-PETITS	43 000 €	43 000 €	43 000 €
DIVERS	-	-	780 €

Madame Neau précise que la subvention allouée aux Anciens Combattants est à nouveau fixée à 600 € pour l'année 2025. Elle rappelle que cette dernière avait été diminuée de 300 € en 2024 en accord avec eux du fait de la participation financière exceptionnelle de la commune au Centenaire du Drapeau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7-8-9 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES PAR LA COMMUNE

- AU FOYER DES TOUT PETITS

350 € pour la prise en charges du changement des extincteurs dans les locaux de la crèche.

- AUX CADETS DE LA GENDARMERIE

300 € pour soutenir leurs actions auprès des jeunes volontaires.

- A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

1 200 € de participation dans le cadre du voyage scolaire organisé pour les élèves de l'école maternelle.

Détails : Le coût total de cette sortie s'élève à 2 015.00 € :

- Transport en autocar 1 450.00 €
- Visite du Musée de Picardie avec 2 ateliers : 372.00 €
- Théâtre de marionnettes : 193.00 €

La coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves financent également cette sortie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

10-APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 1^{er} juillet 2024, par laquelle la Municipalité a lancé la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU.

Cette procédure a été initiée :

- afin de permettre la réalisation du projet de crèche intercommunale sur notre territoire,
- afin d'apporter des modifications mineures au règlement du PLU.

Le dossier de modification a été mis à la disposition du public en version papier à l'accueil de la mairie et en version dématérialisée sur notre site internet.

Les personnes publiques associées ont reçu le dossier de notification de cette procédure de modification par courrier le 13 janvier 2025.

Une concertation avec le public a eu du 3 février 2025 au 5 mars 2025.

Aucune observation n'a été faite par le public.

Une observation a été faite par la CCI de l'Oise visant à demander un assouplissement pour les constructions destinées à des activités artisanales, commerciales et de bureaux, de la nouvelle règle limitant à 25 mètres de profondeur la possibilité de leur implantation par rapport à la voie publique qui dessert le terrain.

La commune n'est pas favorable à cette demande parce qu'elle permettrait d'accueillir, sur une même unité foncière, une habitation et une ou plusieurs activités en deuxième rideau, qui pourrait engendrer une augmentation des besoins en stationnement et une gêne à la circulation dans la zone UA caractérisée par des rues étroites.

La commune n'est également pas favorable à rendre possible le déploiement d'activités de séminaires, hôtellerie-restauration, etc., dans le secteur UAd, compte tenu de l'existence de plusieurs établissements de ce type à Vineuil-Saint-Firmin.

Le Département de l'Oise a également fait parvenir un courrier indiquant qu'aucune remarque n'était formulée sur les modifications envisagées.

Je vous demande votre accord sur la modification simplifiée n°1 telle qu'elle a été présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11-AVENANT N°2 À LA DÉLÉGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement a été transférée au Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Eaux Usées du Bassin de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) au 1^{er} janvier 2025.

A ce titre, un avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement doit être signé entre la commune, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le SICTEUB pour que soient actées les dispositions suivantes :

- Le SICTEUB se substitue à la commune de Vineuil-Saint-Firmin en qualité d'autorité organisatrice dans tous les droits et obligations liés à la gestion de l'assainissement collectif et non collectif,
- La commune de Vineuil-Saint-Firmin conserve sa qualité d'autorité organisatrice dans tous les droits et obligations liés à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour signer l'avenant n°2 à la DSP assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Questions diverses :

Aucune.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.